

Province de Québec

Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON

AVIS PUBLIC

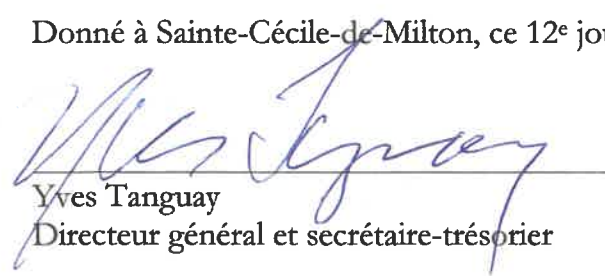
Aux contribuables de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton

**ADOPTION DU RÈGLEMENT 603-2020 VISANT À
AMENDER LE RÈGLEMENT 593-2019 POUR
FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS
POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LES
CONDITIONS DE PERCEPTION**

Avis public est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, que lors de la séance ordinaire de ladite municipalité tenue le 11 mai 2020, le conseil a étudié et adopté le **RÈGLEMENT 603-2020 VISANT À AMENDER LE RÈGLEMENT 593-2019 POUR FIXER LES TAUX DES TAXES ET DES TARIFS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020 ET LES CONDITIONS DE PERCEPTION.**

Tout intéressé peut prendre communication dudit règlement aux heures ordinaires d'affaires de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton au bureau situé au 112, rue Principale, à Sainte-Cécile-de-Milton.

Donné à Sainte-Cécile-de-Milton, ce 12^e jour du mois de mai 2020.



Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICATION DE PUBLICATION

Je, soussigné, Yves Tanguay, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en la manière ordinaire prévue, le 12 mai 2020, entre 8h et 17h. En foi de quoi, je donne ce certificat ce 12 mai 2020.



Yves Tanguay
Directeur général et secrétaire-trésorier